



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°3 - Avril 2010

Sommaire

- 1- Retraités mobilisés le mercredi 24 février
- 2- Le 23 mars, actifs, retraités, chômeurs, tous solidaires !
- 3- Il y a indice et indice !
- 4- Un retard inquiétant
- 5- Non à la désinformation des retraités
- 6- Les associations d'aide à domicile en difficulté
- 7- Comité exécutif de la Fédération européenne des Retraités et personnes âgées (FERPA) des 25 et 26 février 2010

Retraités mobilisés le mercredi 24 février

A l'appel des organisations syndicales de retraités (UNSA-Retraites, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FGR-FP), les retraités ont manifesté leur mécontentement face à la baisse continue de leur pouvoir d'achat et aux difficultés grandissantes d'accès aux soins.

Ils ont mis tout particulièrement l'accent sur la baisse du pouvoir d'achat. En effet, le gouvernement doit décider du pourcentage de revalorisation des retraites avant le 1er avril 2010.

Les retraités ont été nombreux à participer aux rassemblements organisés devant les préfectures et à Paris, aux abords de l'Assemblée Nationale.

Nous devons maintenir la pression sur les pouvoirs publics, en particulier en participant à la journée d'action du 23 mars.

Le 23 mars, actifs, retraités, chômeurs, tous solidaires !

Les organisations syndicales se sont réunies immédiatement après le sommet social du 15 février. Elles ont constaté que le gouvernement n'apportait aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques.

Elles ont réaffirmé que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et des pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Les organisations CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA ont décidé d'une grande journée d'action le 23 mars. Les retraités, solidaires des actifs, participeront nombreux aux manifestations organisées dans tout le pays.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org



■ Il y a indice et indice !

Certains ont contesté l'usage fait dans notre précédente lettre de l'indice INSEE dans l'article pour la défense du pouvoir d'achat des retraités. Ils ont raison et tort tout à la fois.

Certes, la détermination de l'indice INSEE retient un ensemble de très nombreux relevés. Pour conduire à un indice unique, l'INSEE utilise une succession de pondérations définies en fonction de l'importance accordée aux types de dépenses faites ; elles sont regroupées par branches (exemples : produits alimentaires, appareils ménagers).

Beaucoup de regroupements ne concernent pas ou faiblement les retraités, d'autres les touchent beaucoup plus. Sur les 10000 points finaux, ils sont, selon nous (*), 3000 qui sont dévolus à des branches de dépenses quasiment indifférentes aux retraités et 5000 concernant des achats impactant plus la vie quotidienne des retraités.

Les détracteurs de l'indice INSEE ont raison et nous partageons leur avis. MAIS ! les interventions que nous menons doivent être argumentées et comment le faire autrement qu'avec un indice reconnu par la partie officielle avec qui nous discutons.

() le bulletin de l'UNSA-Retraites a bien tenté de faire un recensement des dépenses des retraités pour tenter de clarifier la répartition de celles-ci. En vain : le nombre de réponses obtenues était insuffisant.*

■ Un retard inquiétant

L'inflation de l'année 2009 est connue depuis la mi-janvier 2010. Le gouvernement est resté silencieux jusqu'à maintenant et Eric Worth, si disert l'année dernière, ne dit rien sur l'augmentation des pensions au 1er avril.

L'audience qui devait être accordée à l'ensemble des organisations syndicales de retraités sur ce sujet n'est toujours pas fixée. Ne soyons pas naïfs : élections régionales obligent.

Dernière minute : les augmentations se susurrent dans divers médias :

- 0,72% pour les retraites complémentaires
- 0,90% pour les pensions du régime général, des fonctionnaires et assimilés.

C'est très nettement insuffisant car, dans la précédente lettre électronique, nous estimions à 1,6% l'augmentation nécessaire.

■ Non à la désinformation des retraités

De nombreux retraités ont reçu, courant février, un document émanant de l'officine « sauvegardes retraites ».

A coup de contre-vérité, les auteurs de ce document tentent de faire croire que les caisses de retraites complémentaires du privé (Agirc-Arrco) vont alimenter la caisse complémentaire des fonctionnaires contractuels (Ircantec).

Tout est bon pour « sauvegardes retraites » afin d'opposer les salariés du privé et ceux du secteur public. En fait, l'Ircantec, comme l'Agirc – Arrco, est une caisse de retraite complémentaire par répartition. Le changement de statut des salariés de la poste a des conséquences sur les régimes de retraite complémentaire.

Nous tenons à la disposition de tous les retraités intéressés des documents honnêtes qui expliquent clairement les conséquences pour les caisses de retraite complémentaire du changement de statut des salariés de la poste.



■ Les associations d'aide à domicile en difficulté

De plus en plus d'associations d'aide à domicile rencontrent de graves difficultés financières entraînant la remise en cause des services apportés aux personnes âgées.

Les organisations syndicales de retraités ont dénoncé la fragilisation de ces associations, fragilisation liée pour l'essentiel à l'ouverture de ce secteur à la concurrence. Elles ont interpellé les pouvoirs publics pour que des solutions soient trouvées rapidement et durablement afin que les services à domicile aux personnes âgées continuent d'être assurés de façon satisfaisante.

■ Comité exécutif de la Fédération européenne des Retraités et personnes âgées (FERPA) des 25 et 26 février 2010

Ce comité se réunit deux fois par an, il examine tout d'abord, sous l'angle propre aux retraités, la situation économique et sociale. Une présentation préliminaire est faite par le secrétaire général de la FERPA et un membre du secrétariat de la CES (Confédération Européenne des Syndicats).

Quels que soient les moyens utilisés par les gouvernements européens, ils visent tous à réduire de fait le montant des retraites : la panoplie est vaste (amputation d'une partie de la pension, allongement de la durée de cotisations... parfois combinaison de l'un ou l'autre). Cette diversité rend difficile la définition d'une revendication commune autre que la défense de nos pensions.

Un débat sur la perte d'autonomie a retenu l'attention des participants : il a contribué à l'élaboration d'un document qui détaillera les situations de chaque pays et dégagera une appréciation finale. A suivre.

L'examen de ce que sera l'activité de la FERPA dans l'année à venir a donné lieu à discussion. Ont été envisagés :

- L'insertion de la FERPA dans l'action de la CES (une journée d'action pour défendre l'emploi, les salaires et les retraites)
- Une manifestation propre aux retraités sur les difficultés des retraités (il est possible de trouver des thèmes généraux communs à tous)
- L'activité du comité des femmes
- L'assemblée générale de Bucarest
- Les finances de l'organisation.

Pour contacter l'UNSA-Retraites :

**UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex**

- Tél. : 01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62
- Fax : 01 48 18 88 94
- E-mail : unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org